

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Puteaux, le 18 mai 2010

De nouvelles propositions de la Commission Européenne concernant les allocations de quotas de CO₂, inquiètent vivement l'Union des industries de la fertilisation (Unifa) car elles condamnent à terme l'existence des unités de production d'engrais azotés en France et en Europe.

Alors qu'elle représente 85% des approvisionnements de l'agriculture française, l'industrie européenne de l'azote risque de disparaître après 2013. Aujourd'hui, la moitié de ces engrais azotés est produite par l'industrie française ce qui sécurise encore 42.5% des besoins azotés de notre agriculture et permet ainsi une industrie agro-alimentaire audacieuse et performante.

Malgré de nombreux et coûteux efforts déjà réalisés (baisse de 20% de ses émissions entre 1990 et 2007 avec 13 ans d'avance sur le protocole de Kyoto) ainsi que des engagements pour des réductions supplémentaires à l'horizon 2020 de -16% pour l'ammoniac et de -70% pour l'acide nitrique, en accord avec les références validées dans le « Rule Book » européen, la Commission semble vouloir changer les règles au dernier moment.

En effet, une nouvelle demande porterait sur des réductions d'émissions de -30% pour l'ammoniac et -96% pour l'acide nitrique, ce qui est absolument impossible à réaliser techniquement pour l'ensemble des industriels européens de l'azote et français en particulier. Des investissements sont d'ores et déjà en cours pour répondre aux critères du « Rule Book » et de tels nouveaux objectifs ne peuvent être réalisables qu'à moyen ou long terme, éventuellement envisageables après 2020.

Cette nouvelle donne ne tient manifestement pas compte de l'exposition très forte de notre industrie à la concurrence internationale, non soumise aux quotas de CO₂. Dans ce scénario, l'achat induit de ceux-ci représenterait 90% de la valeur ajoutée du secteur de la production industrielle d'azote, ce qui la condamne à disparaître à court terme.

De plus, la délocalisation de la production d'azote en dehors de l'U.E., ou « fuite de carbone », ne conduirait pas à la réduction globale des émissions de gaz à effet de serre car les usines qui prendraient le relais sont loin d'être aussi éco-efficientes que les modèles européens.

Les industriels de la fertilisation en France demandent donc aux pouvoirs publics français de défendre à Bruxelles le maintien du « Rule Book » pour la période 2013-2020 et espèrent, pour la pérennité de leurs installations, des allocations de quotas économiquement réalistes.

L'UNIFA est l'organisation professionnelle représentant les industries françaises productrices de fertilisants (engrais et amendements) minéraux et organo-minéraux, ainsi que des producteurs européens commercialisant des fertilisants en France. Sur un marché de 12.5 millions de tonnes de produits, nos adhérents représentent 93 % de la production française d'engrais et 74 % des livraisons.

Contact Unifa : Laurence PLANQUETTE – Communication et Développement UNIFA
☎ : 01 46 53 10 31 - ✉ : lplanquette@unifa.fr – Web : www.unifa.fr